

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE

Ville de TROIS-RIVIÈRES

CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 22 AVRIL 2015 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation

16/04/2015

L'An Deux Mil Quinze, le mercredi 22 avril, à neuf heures (9H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 16 avril 2015.

<u>PRESENTS</u>: Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette ($2^{\grave{e}me}$ Adjointe) – M. RENIER Renaud, ($3^{\grave{e}me}$ Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany ($4^{\grave{e}me}$ Adjointe) – M. RUPAIRE Justin ($5^{\grave{e}me}$ Adjoint) – Mme

EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) - M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) - - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - Mme SAINTE-

LUCE Ninette M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel - M. SACILE Serge - Mme

SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL

Jean-Philippe - M. FRANCISQUE Jean-Louis - M. FAUSTA Jimmy - Mme CHRISTOPHE

Laurence (22)

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 07
Dont Procuration : 06

Vote à l'unanimité

Pour : 24
Contre : 00

04

Abstentions:

<u>ABSENTS</u>: Mme DEGLAS Louisiane....(1)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Michel CHAIBRIANT a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

21

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DES GRADINS ESCAMOTABLES DE LA SALLE BLONCOURT FRANCILLETTE

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :
- Vu le budget de la Commune pour l'exercice 2015;
- Vu la délibération n° 11 du 07 novembre 2011 portant approbation du plan de financement pour la rénovation de la salle polyvalente « Bloncourt Francillette » ;
- Vu la délibération n°20 du 22 avril 2015 relative à la modification du plan de financement pour la rénovation de la salle polyvalente « Bloncourt Francillette » ;
- Considérant la nécessité d'équiper la salle « Bloncourt Francillette » des gradins escamotables pour lui conférer un caractère polyvalent tout en garantissant l'accueil des personnes à mobilité réduite;
- Considérant que le coût total prévisionnel des gradins escamotables est estimé à 130 000€HT;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

Adopte le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :

D.E.T.R. :

69 200 € HT

Réserve parlementaire

15 000 € HT

Commune:

45 800 € HT

Coût définitif global de l'opération

130 000€HT

Article 2

Autorise le Maire à lancer toutes les procédures légales et à signer l'ensemble des actes pour faire aboutir ce projet.

Article 3

Charge Madame le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Madame la Préfète de la Région Guadeloupe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de La transmission en Préfecture le

2 8 MAI 2015

La publication et/ou la notification

2 8 MAI 2015

